

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 14/12/2020

INSTALLATION DU COMITÉ LOCAL DE COHÉSION DES TERRITOIRES

Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a présidé ce lundi 14 décembre le premier comité local de cohésion des territoires.

Ce comité a pour vocation d'associer, aux côtés des services de l'État, des opérateurs partenaires de l'ANCT (Ademe, Anah, ANRU, CDC-Banque des Territoires, Cerema) et des acteurs locaux de l'ingénierie, les représentants de l'ensemble des collectivités territoriales ainsi que les parlementaires du département. Il aura pour mission d'aborder :

- une feuille de route stratégique partagée à partir de l'identification des besoins des collectivités ;
- les thématiques et territoires d'intervention prioritaires qui répondent aux enjeux locaux, comme développer l'alimentation de proximité, sécuriser l'alimentation en eau potable, augmenter sa résilience face aux risques (inondation notamment), ou encore favoriser son développement économique, renforcer sa résilience économique et développer les filières d'avenir comme l'hydrogène.

La création d'un guichet unique dès le début de l'année 2021, permettra notamment de répondre plus efficacement aux sollicitations des collectivités locales et faciliter la mise en œuvre de leurs projets de territoires.

L'action de l'ANCT pourra notamment porter sur :

- l'accès aux services publics et aux soins
- la revitalisation des centres des villes moyennes et petites villes,
- le développement des territoires ruraux,
- le soutien à la réindustrialisation des territoires,
- l'aménagement numérique et la couverture mobile,
- l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- la revitalisation commerciale, artisanale et immobilière,
- l'appui à la structuration de projets de territoires, l'appui aux diagnostics territoriaux..

Les missions de l'ANCT

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est née le 1^{er} janvier 2020 et résulte d'un engagement pris par le Président de la République, à l'occasion de la conférence nationale des territoires, celui d'un accompagnement renforcé de l'État pour répondre aux besoins des collectivités territoriales.

Le nom de l'Agence illustre bien la finalité qu'elle porte, celle de renforcer la cohésion territoriale et de lutter contre les fractures.

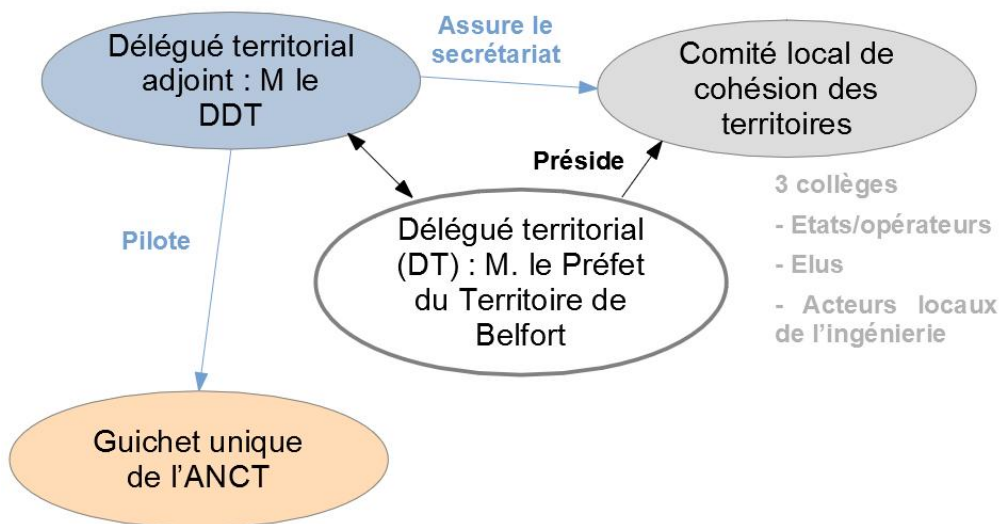
Elle s'adresse pour cela à l'ensemble des collectivités ; rurales, urbaines, en déclinant trois grandes missions :

- la construction d'un accompagnement sur mesure à travers un appui en matière d'ingénierie lorsque l'offre n'est pas satisfaisante localement,
- la mise en œuvre de programmes élaborés au niveau national par le gouvernement (Action cœur de ville, France services, Territoires d'industrie ...)
- l'élaboration de pactes territoriaux permettant à l'État et aux collectivités de s'entendre sur un diagnostic territorial puis sur un plan d'action partagé.

Au quotidien, le délégué territorial de l'agence et son adjoint, respectivement le Préfet Jean-Marie Girier, et le Directeur Départemental des Territoires, Jacques Bonigen, seront les interlocuteurs privilégiés des collectivités afin de faciliter l'émergence et la réalisation de projets locaux.



Déclinaison locale de l'ANCT



[Consulter le vademecum de l'ANCT](#)